

Conseil Municipal du lundi 17 février 2025.

Délibération

2025-010 : Bar-Restaurant, situé 3, place du Roi Salomon : cession : autorisation de signature : adoptée à l'unanimité.

2025-011 : Bar-Restaurant, situé 3, place du Roi Salomon : travaux de peinture : devis.

2025-012 : Instauration de la gratuité en médiathèque : adoptée à l'unanimité.

2025-013 : Associations : vote des subventions communales : année 2025 : Les conseillers municipaux, membre du bureau ou simple adhérent, ne prennent pas part au vote de la subvention de l'association concernée. Adoptée.

2025-014 : Participations financières aux écoles : année 2025 : adoptée à l'unanimité.

2025-015 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint -Joseph : année 2025 : adoptée avec 2 abstentions.

2025-016 : Subvention coopérative de l'école publique « les Gallo Peints » : année 2025 : adoptée à l'unanimité.

2025-017 : Subventions aux établissements scolaires : année 2025 : adoptée à l'unanimité.

2025-018 : Association de l'EHPAD résidence « Le Grand Champ » : cotisation 2025 : adoptée avec 2 abstentions.

2025-019 : Déplacements Solidaires Brocéliande : participation financière : année 2025 : point ajourné.

2025-020 : Protection Civile : Convention de concours dans la cadre du Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Maxent : adoptée à l'unanimité.

Maxent, le 18/02/2025

Le Maire

Ange PRIOUL

